habitat
Office Public de l'Habitat du Département de la Seine-Maritime
76

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC D'ÉTUDES

Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation énergétique des résidences « Clair Joie 1 et 2 » à MAROMME (avec fourniture de données informatisées pour la gestion)

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 21 décembre 2026 à 17:00

habitat 76
112 boulevard d'Orléans
76100 ROUEN

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation énergétique des résidences « Clair Joie 1 et 2 » à MAROMME (avec fourniture de données informatisées pour la gestion)
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes libres	Autorisées
	Variantes exigées / PSE	Sans
	Clause sociale	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Délai	64 mois
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
1.6 - Réalisation de prestations similaires 4
2 - Conditions de la consultation 4
2.1 - Délai de validité des offres 4
2.2 - Forme juridique du groupement 4
2.3 – Interdiction de candidatures multiples 5
2.4 – Variantes libres 5
2.5 - Développement durable 5
2.6 - Confidentialité et mesures de sécurité 5
3 - Conditions relatives au contrat 5
3.1 - Durée du contrat et délai d'exécution 5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4 - Contenu du dossier de consultation 6
5 - Présentation des candidatures et des offres 7
5.1 - Documents à produire et structure de la réponse 7
5.2 - Demande d’acceptation du sous-traitant et agrément de ses condition de paiement au stade de l’offre 9
5.3 - Visites sur site 10
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 10
6.1 - Transmission électronique par l’utilisation du Document Unique de Marché Européen (DUME) 10
6.2 - Transmission électronique 11
- Examen des candidatures et des offres 12
7.1 - Sélection des candidatures 12
7.2 - Attribution du marché 13
7.3 - Suite à donner à la consultation 14
8 - Renseignements complémentaires 15
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 15
8.2 - Procédures de recours 15
ANNEXE 1 DU REGLEMENT DE CONSULTATION 16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne **l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation énergétique des résidences « Clair Joie 1 et 2 » à MAROMME (avec fournitures de données informatisées pour la gestion).**

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

- une partie majoritairement en prix forfaitaires.
- une partie à bons de commande avec un montant maximum suivants les prestations définies dans le bordereau de prix unitaires.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes. Il s'agit d'une prestation intellectuelle homogène couvrant le montage et le pilotage d'une opération et assurant une unité technique et géographique.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71356200-0	Services d'assistance technique

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Au regard des compétences exigées dans le cadre de la présente consultation, en cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

2.3 – Interdiction de candidatures multiples

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.4 – Variantes libres

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales détaillées suivantes :

Les candidats pourront présenter des variantes portant sur des prestations tendant à optimiser l'atteinte des objectifs décrits au CCTP.

Présentation des variantes libres :
Les candidats présenteront distinctement les éventuelles variantes libres en identifiant l'ensemble des avantages financiers et techniques ou méthodologiques en découlant. Les candidats devront compléter d'une part, le **bordereau des prix et la décomposition du prix global et forfaitaire** et d'autre part, le cadre du mémoire méthodologique, technique et environnemental.

Outre les répercussions de chaque variante sur l'offre de base, le candidat indiquera, le cas échéant, les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution **à caractère social et environnemental** dont le détail est indiqué dans le cahier des charges. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.6 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du cahier des charges qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat et délai d'exécution

La durée du marché et les délais d'exécution des prestations sont fixés dans l'acte d'engagement et dans le cahier des charges et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : par des fonds propres.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au Cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :
  - ✓ Annexe 1 : sous-traitance envisagée et déclaration de sous-traitance au stade de l'offre
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes suivantes :
  - ✓ Annexe 1 : tableau détail des résidences
  - ✓ Annexe 2 : Charte BIM et Cahier des charges BIM et ses annexes (*Voir le détail des pièces sur l'annexe du présent règlement de la consultation)*
  - ✓ Annexe 3 : plan de masse
  - ✓ Annexe 4 : Référentiel technique H76
  - ✓ Annexe 5 : Synthèse amiante et plomb (*Voir le détail des pièces sur l'annexe du présent règlement de la consultation)*
  - ✓ Annexe 6 : Plans DWG *(Voir le détail des pièces sur l'annexe du présent règlement de la consultation)*
  - ✓ Annexe 7 : Diagnostics des balcons *(Voir le détail des pièces sur l'annexe du présent règlement de la consultation)*
- Le fichier financier comportant la Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), le bordereau des prix unitaires (BPU) et le Devis quantitatif et estimatif (DQE)
- La grille de la valeur méthodologique, technique et environnementale (GVMTE)
- L'Attestation sur l'honneur d'acceptation des annexes au CCTP
- La charte éthique d'Habitat76
- La charte de chantier vert d'habitat76

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire et structure de la réponse

Le candidat doit structurer son offre électronique conformément aux dispositions suivantes. Le nommage des fichiers est imposé. Le candidat veillera, par ailleurs, à être vigilant quant à la taille des fichiers transmis afin de faciliter leur traitement.

PIECES DE LA CANDIDATURE

C01. DC1-DC2.pdf ou DUME.pdf
Si la situation du candidat le justifie, la copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire et du ou des jugements prévoyant la mise en place d'un plan de redressement de l'entreprise.

C02. Dossier de presentation.pdf => *Ce document est entendu comme une annexe au formulaire DC2 ou au DUME permettant de développer les moyens humains, techniques et financiers du candidat ainsi que ses références conformément aux éléments ci-dessous :*

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- CV, formations, certificats ou qualifications professionnelles etc… tout document permettant de justifier les compétences exigées et mentionnées à l'article 7.1 du présent RC.

- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire.

<u>Conditions d'admissibilités :</u>

- Conditions d'admissibilités – Capacités techniques et professionnelles :

- A minima : 1 personne maîtrisant l'utilisation d'un logiciel BIM : Formation avancée à l'utilisation d'un logiciel de technologie BIM (utilisateur de niveau 2 minimum).
- A minima : Viewer IFC

C03. Qualification.pdf => Ce document comprend uniquement les qualifications exigées au titre de la présente consultation :

- Le candidat doit posséder l'une des certifications/Qualifications pour la réalisation de l'audit énergétique :

  - ✓ LNE - Qualification des prestataires d'audits énergétiques Domaine « Bâtiment »,
  - ✓ AFNOR - 01A : Audit énergique dans le domaine des bâtiments
  - ✓ OPQIBI 1905
  - ✓ Architectes inscrit à l'Ordre des architectes et formés selon le décret audit 2018-416

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Les conditions de participation sont satisfaites dès lors que les certifications/qualifications requises sont détenues par le candidat, un cotraitant ou un sous-traitant nommément désigné, sous réserve de la production des justificatifs correspondants et, pour le sous-traitant, des documents mentionnés à l'article ci-dessous du présent règlement.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, le candidat produit tout justificatif afin de démontrer qu'il disposera des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations.

PIECES DE L'OFFRE

O01.Acte d'engagement et son annexe.pdf

O02.DPGF-BPU-DQE.xlsx et pdf

O03.GVMTE.pdf et/ou Mémoire méthodologique, technique et environnemental.pdf

O04.CCAP.pdf

O05.CCTP.pdf

- O05a.Annexe 1 : Tableau détail des résidences.xlsx et pdf
- O05b.Annexe 2 : Charte BIM et Cahier des charges BIM et ses annexes
- O05c.Annexe 3 : Plan de masse.pdf
- O05d.Annexe 4 : Référentiel technique H76.pdf
- O05e.Annexe 5 : Synthèse amiante et plomb.pdf

O06.Attestation sur l'honneur de prise en compte et d'acceptation des annexes 6 (Plans DWG et 7 (Diagnostics des balcons) au CCTP.pdf

O07.Charte éthique Habitat 76.pdf

Nota - PRECISIONS SUR LA SIGNATURE PAR L'OPERATEUR ECONOMIQUE
La signature électronique de l'offre, est obligatoire uniquement pour formaliser l'accord du marché public avec l'attributaire.

Néanmoins, pour des raisons pratiques, afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer les documents constitutifs du marché, notamment l'acte d'engagement, dès le dépôt de l'offre.

A défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer, de manière électronique, ultérieurement le marché qui sera attribué.

Afin de faciliter le traitement administratif, les candidats sont invités à transmettre dès à présent :
-tout justificatif permettant d'attester de la capacité du signataire à engager la société.
-en cas de groupement, le pouvoir de chaque co-traitant habilitant le mandataire à les représenter

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Demande d'acceptation du sous-traitant et agrément de ses condition de paiement au stade de l'offre

L'acceptation d'un sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement **sont obligatoires pour toute intervention**.

Cette demande d'acceptation et d'agrément peut avoir lieu au stade de l'offre, ou au cours de l'exécution du marché.

Afin d'être complet pour statuer au stade de l'offre sur l'acceptation du sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement, chaque demande de sous-traitance doit faire l'objet d'un dossier distinct qui doit comporter obligatoirement les pièces suivantes :

- ✓ La DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière version à jour dûment complétée et signée par le soumissionnaire du marché (ainsi que le mandataire le cas échéant) et le sous-traitant (ainsi que toute la chaine en cas de sous-traitance en chaine).
  La nature de la prestation et son prix doivent être renseignés précisément, en reprenant notamment les prestations mentionnées dans la DPGF ou le BPU faisant l'objet de la sous-traitance.
- ✓ La déclaration des effectifs affectés aux prestations et des durées d'intervention du sous-traitant. (Le document est téléchargeable sur le site internet d'habitat76 : https://habitat76.fr/marches-publics/comment-sous-traiter/)
- ✓ Les éléments permettant de justifier des capacités financières (notamment le chiffre d'affaires), techniques et professionnelles (notamment des références) du sous-traitant, ainsi que les certifications et attestations de qualification obligatoires le cas échéant (fiche capacité téléchargeable sur le site internet d'habitat76 : https://habitat76.fr/marches-publics/comment-sous-traiter/).
- ✓ RIB du sous-traitant.
- ✓ Les attestations de fournitures de déclarations sociales (URSAFF) datant de moins de 6 mois du sous-traitant.
- ✓ L'attestation de déclarations fiscales précisant que le sous-traitant est à jour dans ses obligations fiscales (déclarations de résultats et de TVA, Paiement de la TVA et paiement de l'impôt sur les sociétés, compris maison mère le cas échéant)
- ✓ Les attestations d'assurance responsabilité civile professionnelle et le cas échéant d'assurance décennale pour l'année en cours du sous-traitant.
- ✓ En cas de sous-traitance en chaine, une caution bancaire du sous-traitant de 1er rang mentionnant l'intitulé du marché, le montant et le nom des intervenants.
- ✓ Tout document qui sera jugé utile et demandé expressément par le pouvoir adjudicateur suivant le cas d'espèce.

Si l'une de ces pièces n'est pas complète ou valable, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander pour tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces. A défaut de complément apporté, la demande d'acceptation de sous-traitance sera refusée.

Un récapitulatif de ces demandes au stade de l'offre doit être renseigné dans le tableau prévu à cet effet en annexe de l'acte d'engagement.

5.3 - Visites sur site

Compte tenu de la nature des prestations à réaliser et le site étant occupé, une visite sur site est conseillée avant la remise de l'offre.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Préalablement à la visite, le candidat pourra prendre rendez-vous auprès de Madame Selma BOUZOUMITA (monteuse d'opérations) au 06.27.57.22.23 ou sbouzoumita@habitat76.fr.

La visite sera réalisée sur le créneau suivant :

- Lundi 7 décembre 2026 de 14h00 à 17h00 au 6 rue Guy de Maupassant à Maromme

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique par l'utilisation du Document Unique de Marché Européen (DUME)

Dans un souci de simplification des formalités de réponse, **nous vous invitons fortement à compléter le DUME en ligne en utilisant le service DUME mis à disposition sur notre profil acheteur**.

Le DUME (Document Unique de Marché Européen) est un formulaire standard de l'Union Européenne qui peut être utilisé pour répondre à des appels d'offres en France et à l'étranger.

=> ***Le DUME, une solution simple et fiable :***

Ce document dématérialisé et réutilisable est pré-rempli sur la base du numéro SIRET et permet de :

- **bénéficier d'une reprise des données légales** de votre entreprise (raison sociale, numéro de TVA intracommunautaire, adresse, mandataires sociaux),
- **bénéficier d'une reprise des données** concernant **la taille** de votre entreprise et **de son chiffre d'affaires global**,
- **d'attester du respect des obligations sociales et fiscales** grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS),
- **d'attester de la souscription aux assurances appropriées** et de **l'inscription aux registres du commerce** de l'Etat dans lequel votre entreprise est établie.

Le DUME rend également possible **la récupération automatique des attestations** à fournir lors de la signature du marché. Ces attestations sont récupérées dès la validation du formulaire et votre entreprise est libre de les utiliser ou non.

Le DUME est réutilisable aussi longtemps que les données restent correctes et pertinentes, quel que soit le profil acheteur sur lequel il a été créé ; ce qui permet de ne pas avoir à le renseigner en totalité à chaque nouvelle consultation.

Le DUME permet sans difficulté **les réponses aux consultations multi-lots et les réponses en groupement**.

Le DUME ne nécessite pas de signature électronique au moment de l'envoi de la réponse. Il est toutefois sécurisé par l'authentification sur le profil acheteur.

Pour renseigner votre DUME, il vous suffit de vous rendre sur le profil acheteur d'Habitat 76 : https://habitat76.fr/marches-publics/comment-repondre-aux-appels-doffres-en-cours-dhabitat-76/ et de choisir le DUME comme modalité de réponse.

Une rubrique « DUME » vous permettra alors de préparer des modèles de DUME, adaptés à vos différentes activités, automatiquement pré-renseignés en fonction de votre SIRET, et ensuite de les associer à une consultation spécifique. Lors du dépôt, notre profil acheteur intégrera le DUME sélectionné dans le pli, ainsi que les attestations fiscales et sociales officielles produites par le « Service DUME », après votre validation.

6.2 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://agysoft.marches-publics.info/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par** le pouvoir adjudicateur**.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- ✓ lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- ✓ lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Habitat 76
112 boulevard d'Orléans – CS 72042
76040 ROUEN CEDEX 1

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Au stade du dépôt de l'offre, la signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

En revanche, la signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation. Le pouvoir adjudicateur se laisse toutefois la possibilité d'accepter la signature manuscrite en cas d'incapacité démontrée de l'attributaire ayant des conséquences sur la mise en place du contrat.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format **PAdES.**

Les certificats de signature doivent être conformes à la norme eIDAS de niveau « Qualifié ».

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec le pouvoir adjudicateur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais).

Par conséquent, **il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure**, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

- Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Conditions d'admissibilités – Capacités techniques et professionnelles :

- ✓ A minima : 1 personne maîtrisant l'utilisation d'un logiciel BIM : Formation avancée à l'utilisation d'un logiciel de technologie BIM (utilisateur de niveau 2 minimum)
- ✓ A minima : Viewer IFC
- ✓ Le candidat doit posséder l'une des certifications/qualifications listées à l'article 5.1 pour la réalisation de l'audit énergétique.

- **<u>Compétences demandées :</u>**

Le candidat devra justifier obligatoirement des compétences suivantes en adéquation avec les missions qui lui seront confiées (programmation, d'analyse d'offres et de conception, suivi de travaux) :

- Compétence en Ingénierie thermique et performance énergétique (comprenant notamment les calculs THCex et 3CL 2021)
- Compétence patrimoine-architecture
- Compétence en exploitation maintenance
- Compétence en SS3 et SS4 et plomb
- Compétence en matière de BIM
- Compétence en structure
- Compétence en VRD (assimilable à l'habilitation AIPR)
- Compétence en économie de la construction
- Compétence en réemploi

7.2 - Attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Il peut être demandé au candidat de préciser la teneur de leur offre.
Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix	40 %
2-Valeur méthodologie, technique et environnementale	60 %

Modalités de notation pour chaque critère :

1- Prix - Pourcentage de pondération : 40%

L'analyse des offres sera réalisée sur le montant hors taxe.

<u>100 x le montant de l'offre de référence</u>
le montant de l'offre du candidat noté

Candidats	Montant de l'offre HT (DPGF+DQE)	Note obtenue	Note pondérée
(Offre de référence)		100.00	40
Offre du candidat noté			

L'offre de référence est entendue comme l'offre la moins-disante.

2- Valeur méthodologique, technique et environnementale - Pourcentage de pondération : 60%

100 x le nombre de points du candidat noté
le nombre de points de l'offre de référence

Candidats	Note	Note obtenue	Note pondérée
(offre de référence)		100.00	60
Offre du candidat noté			

L'offre de référence est entendue comme l'offre ayant obtenue la meilleure note méthodologique, technique et environnementale.

Le détail des éléments d'analyse que le candidat doit évoquer dans son mémoire est mentionné dans le document intitulé « grille de la valeur méthodologie, technique et environnementale » du dossier de consultation.

3- Classement des offres et offre économiquement la plus avantageuse

Rang	Candidats	Note pondérée Prix	Note pondérée valeur méthodologie, technique et environnementale	TOTAL
1				
2				

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui satisfait au mieux à l'ensemble des critères d'attribution du marché définis par le pouvoir adjudicateur.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Si négociation en Procédure adaptée.
Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation pourra porter sur tout élément de l'offre (financier, technique, méthodologie etc…).

La négociation) se déroulera soit à l'oral sous la forme d'un entretien physique au siège d'habitat 76 ou d'une visioconférence ou par téléphone soit directement par écrit avec les représentants de chaque soumissionnaire.

Cet échange fera l'objet d'un compte-rendu diffusé sur la plateforme AWS : http://agysoft.marches-publics.info/, sur lequel le soumissionnaire se basera pour remettre son offre négociée.

Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'organiser plusieurs tours de négociation en fonction des sujets à traiter.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 4 jours.

L'attributaire du marché devra remettre l'ensemble des pièces contractuelles.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil "Acheteur", dont l'adresse URL est la suivante : http://agysoft.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN
Tél : 02 35 58 35 00
Télécopie : 02 35 58 35 03
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative (2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet de l'organisme). Articles L 551-1 et R 551-1 du Code de justice administrative pour le référé précontractuel. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés (deux mois à compter de la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique).

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Administratif de Rouen
En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est le Tribunal Administratif de Rouen.

ANNEXE 1 DU REGLEMENT DE CONSULTATION

Liste des pièces annexées au CCTP

- **Annexe 2 - Charte BIM et Cahier des charges BIM et ses annexes**
    - CDC BIM H76-V2026.pdf (1014 ko - 23/09/26 16:54)
    - Charte BIM H76 (458 ko - 06/11/26 16:02)
    - Annexes au CDC BIM
        - Catalogue de donnée Habitat 76.xls (91 ko - 23/09/26 16:54)
        - Classification Habitat 76.xls (4201 ko - 23/09/26 16:54)
        - Liste des types de pièces Habitat 76.xlsx (22 ko - 23/09/26 16:54)
        - Liste des types de zones Habitat 76.xlsx (21 ko - 23/09/26 16:54)
    - Maquettes
        - Clair Joie 1
            - 4100201.01.ifc (10273 ko - 20/10/26 17:09)
            - 4100201.02.ifc (10693 ko - 20/10/26 17:09)
            - 4100201.03.ifc (4975 ko - 20/10/26 17:09)
            - 4100201.04.ifc (4757 ko - 20/10/26 17:09)
            - 4100201.05.ifc (5182 ko - 20/10/26 17:09)
        - Clair Joie 2
            - 4100202.01.ifc (5223 ko - 20/10/26 17:08)
            - 4100202.02.ifc (4975 ko - 20/10/26 17:08)
            - 4100202.03.ifc (10747 ko - 20/10/26 17:08)
            - 4100202.04.ifc (10761 ko - 20/10/26 17:08)
            - 4100202.05.ifc (4755 ko - 20/10/26 17:08)
            - 4100202.06.ifc (3107 ko - 20/10/26 17:08)
            - 4100202.07.ifc (4991 ko - 20/10/26 17:08)
            - 4100202.08.ifc (318 ko - 20/10/26 17:08)
            - 4100202.09.ifc (11234 ko - 20/10/26 17:08)
            - 4100202.10.ifc (11234 ko - 20/10/26 17:08)

- **Annexe 5 - Synthèse amiante et plomb**
    - Synthèse amiante et plomb.xlsx (206 ko - 23/09/26 16:54)
    - Trame tableau DIAG_.xlsx (16 ko - 23/09/26 16:54)

- **Annexe 6 - Plans DWG**
    - 4100201 - MAROMME CLAIR JOIE 1
        - 4100201.01-000.DWG (832 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.01-001.DWG (864 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.01-002.DWG (861 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.01-003.DWG (860 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.01-004.DWG (263 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.01-SS1.DWG (398 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.01-T01.DWG (94 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.02-000.DWG (828 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.02-001.DWG (860 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.02-002.DWG (860 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.02-003.DWG (859 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.02-004.DWG (259 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.02-SS1.DWG (390 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.02-T01.DWG (94 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.03-000.DWG (457 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.03-001.DWG (449 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.03-002.DWG (449 ko - 23/09/26 16:54)

        - 4100201.03-003.DWG (157 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.03-SS1.DWG (192 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.03-T01.DWG (67 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.04-000.DWG (455 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.04-001.DWG (432 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.04-002.DWG (432 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.04-003.DWG (156 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.04-SS1.DWG (211 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.04-T01.DWG (66 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.05-000.DWG (329 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.05-001.DWG (426 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.05-002.DWG (425 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.05-003.DWG (141 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.05-SS1.DWG (106 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100201.05-T01.DWG (50 ko - 23/09/26 16:54)
    - 4100202 - MAROMME CLAIR JOIE 2
        - 4100202.01-000.DWG (340 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.01-001.DWG (427 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.01-002.DWG (427 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.01-003.DWG (146 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.01-SS1.DWG (106 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.01-T01.DWG (50 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.02-000.DWG (462 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.02-001.DWG (455 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.02-002.DWG (454 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.02-003.DWG (164 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.02-SS1.DWG (199 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.02-T01.DWG (62 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.03-000.DWG (827 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.03-001.DWG (860 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.03-002.DWG (860 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.03-003.DWG (859 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.03-004.DWG (286 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.03-SS1.DWG (390 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.03-T01.DWG (90 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.04-000.DWG (828 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.04-001.DWG (860 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.04-002.DWG (860 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.04-003.DWG (859 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.04-004.DWG (285 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.04-SS1.DWG (389 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.04-T01.DWG (90 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.05-000.DWG (454 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.05-001.DWG (432 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.05-002.DWG (432 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.05-003.DWG (156 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.05-SS1.DWG (211 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.05-T01.DWG (66 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.06-000.DWG (760 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.06-001.DWG (808 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.06-002.DWG (808 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.06-003.DWG (808 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.06-004.DWG (276 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.06-SS1.DWG (383 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.06-T01.DWG (89 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.07-000.DWG (462 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.07-001.DWG (455 ko - 23/09/26 16:54)

        - 4100202.07-002.DWG (455 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.07-003.DWG (164 ko - 23/09/26 16:54)
        - 4100202.07-SS1.DWG (199 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.07-T01.DWG (62 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.08-000.DWG (834 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.08-001.DWG (854 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.08-002.DWG (855 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.08-003.DWG (854 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.08-004.DWG (281 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.08-S02.DWG (285 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.08-SS1.DWG (400 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.08-T01.DWG (83 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.09-000.DWG (845 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.09-001.DWG (857 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.09-002.DWG (856 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.09-003.DWG (855 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.09-004.DWG (281 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.09-S02.DWG (285 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.09-SS1.DWG (398 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.09-T01.DWG (83 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.10-000.DWG (833 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.10-001.DWG (853 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.10-002.DWG (854 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.10-003.DWG (854 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.10-004.DWG (282 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.10-S02.DWG (285 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.10-SS1.DWG (397 ko - 23/09/26 16:55)
        - 4100202.10-T01.DWG (83 ko - 23/09/26 16:55)

- **Annexe 7 - Diagnostics des balcons**
    - 88 - 92 République
        - CIM0150 - HABITAT76 - MAROMME - Note d information.pdf (254 ko - 23/09/26 16:55)
        - Rapport de synthèse - Diagnostic de structure de 16 balcons - MAROMME.pdf (1840 ko - 23/09/26 16:55)
        - Synthèse balcons - Résidence CLAIR JOIE.xlsx (30 ko - 23/09/26 16:55)
    - Autres adresses
        - CIM278-Rapport de synthèse.pdf (1591 ko - 23/09/26 16:55)
          MAROMME BALCONS CJ1 et 2 RDV VISIO CIMEO 17-10-2025.xlsx (474 ko - 23/09/26 16:55)